

Séance du mercredi 3 JUILLET 2019 _____

L'An deux mil dix-neuf, le 3 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Hervé POTHIER,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Michel MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Michel THOUVIGNON,
Monsieur François CATHELINÉAU a donné pouvoir à Madame Denise VILLETTE.

Madame Denise VILLETTE *a été nommée secrétaire de séance.*

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2019

- Reconduction contrat SÉGILOG/BERGER-LEVRAULT. **Délibération**
- Ouverture d'une ligne de trésorerie. **Délibération**

- Travaux de sécurisation de la RD 11 et RD 107 : état d'avancement du projet.
- Attribution des subventions.
- Fête du 14 juillet : organisation
- Exposition artistique des 5 et 6 octobre 2019 à l'Église : organisation
- Problème d'incivilité et de troubles nocturnes à l'ordre public place de l'Église
- Location tables et chaises communales

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2019.
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2019 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Référence
2019-07-30

L'an deux mil dix-neuf et le 3 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
SEGILOG renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Présents : Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	13

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Hervé POTHIER,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Michel MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Michel THOUVIGNON,
Monsieur François CATHELINEAU a donné pouvoir à Madame Denise VILLETTE.

Date de la convocation
28/06/2019

Date d'affichage
28/06/2019

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération : SEGILOG renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la Société SEGILOG Informatique, qui est arrivé à échéance le 31 juillet 2019, pour une durée de trois ans à compter de sa prise d'effet, non prorogeable par tacite reconduction.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 05/07/2019

La commune s'engage donc à effectuer, à terme échu, à compte du 1^{er} août 2019, un versement annuel de 2 440,00 € HT se décomposant en :
- cession du droit d'utilisation : 2 196,00 € HT
- maintenance, formation : 244,00 € HT

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,



Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Référence
2019-07-31

L'an deux mil dix-neuf et le 3 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Présents : Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	13

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent,

Date de la convocation
28/06/2019

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Hervé POTHIER,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Michel MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Michel THOUVIGNON,
Monsieur François CATHELINÉAU a donné pouvoir à Madame Denise VILLETTE.

Date d'affichage
28/06/2019

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame la maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut être confrontée à des problèmes ponctuels de trésorerie dans l'attente du versement des dotations versées annuellement.

Elle propose donc d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 30 000 € qui permettrait éventuellement de régler les dépenses courantes si cela s'avérait nécessaire.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 05/07/2019

Et

Le Conseil Municipal valide la proposition de Madame la Maire et lui donne tout pouvoir pour souscrire une ligne de trésorerie et signer tout document relatif à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,



Marie-Agnès GARNIER.

- Travaux de sécurisation de la RD 11 et RD 107 : état d'avancement du projet :
La commission d'appels d'offres expose qu'il faut relancer les appels d'offres, tous les lots n'ayant pas été attribués. Les travaux sont ainsi repoussés.

- Attribution des subventions.

Le Conseil Municipal a procédé à la répartition des subventions communales en retenant les associations ou organismes dont les habitants de Sigloy sont adhérents ou bénéficiaires.

- Fête du 14 juillet : organisation

Le Conseil municipal a décidé de gérer lui-même l'organisation du buffet.

- Exposition artistique des 5 et 6 octobre 2019 à l'Église : organisation

Lors de la rencontre avec Madame Barbara PIATTI, il a été décidé de décaler la date de l'exposition au 12/13 octobre 2019. Les exposants gèrent toute l'organisation (publicité, accrochage, vernissage...).

- Problème d'incivilité et de troubles nocturnes à l'ordre public place de l'Église

Les riverains nous signalent de nouveau des nuisances sonores sur la Place de l'Église. Les élus se sont déplacés pour intervenir auprès des jeunes mais le problème est récurrent à chaque période estivale. Il est évoqué la possibilité de fermer l'abri bus les soirs et week-end. Par ailleurs, la brigade de gendarmerie de Jargeau renforcera sa surveillance.

- Location tables et chaises communales

Cette année, faute de régisseur ne pouvant encaisser les règlements en espèces, la commune a prêté des tables et des chaises à des administrés. La régie étant maintenant installée, le Conseil Municipal décide de louer, dorénavant, les tables et chaises communales.

- Dates des prochains conseils municipaux : 20h00

- Mercredi 11 septembre 2019

- Mercredi 16 octobre 2019

- Mercredi 13 novembre 2019

- Mercredi 11 décembre 2019

- Mercredi 15 janvier 2020

- Mercredi 12 février 2020

- Mercredi 11 mars 2020

La séance est levée à 22h30.